

## Annexe 2 - Le cahier des charges de labellisation

### Les 15 engagements des CdR espace ouvert de formation

**IMPORTANT :** Cette grille est conçue pour vous aider à constituer le dossier de labellisation. Les éléments dans la colonne droite sont listés à titre indicatif.

Les notes sont attribuées de la façon suivante :

- **1** = non réalisé
- **2** = en voie de réalisation
- **3** = réalisé mais à développer
- **4** = maîtrisé

Pour être labellisé, un établissement devra obtenir un minimum de 2 points à chaque engagement et au moins **40** points au total.

### L'EPLEFPA : 1<sup>er</sup> axe : assurer l'accueil, l'information et l'orientation des publics

	Engagements	Critères d'évaluation	Note	Exemples d'éléments probants
1.1	<p>Coordonner et formaliser l'accueil des publics dans tout l'EPLEFPA.</p> <p>Orienter les publics vers les centres constitutifs.</p> <p>Informers les acteurs de l'EPLEFPA des activités des différents centres.</p>	Mise en place de procédures formalisées d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs pour tous les publics de l'EPL (ex : présence de registre d'accueil, suivi du traitement des demandes, ...). La mise en relation entre les centres constitutifs est effective, voire centralisée.	<b>4</b>	<p><b>Accueil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Registre d'accueil (qui indique la suite donnée aux demandes d'informations et d'orientations)</li> <li>-Charte Marianne</li> <li>-Affichage horaires de permanence (pour informer le public)</li> <li>-Gestion de courrier – traçabilité des demandes reçues et réponses envoyées</li> </ul> <p><b>Orientation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Plaquettes des formations dispensées dans les différents centres</li> </ul> <p><b>Information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Note ou lettre interne, reprenant les activités de l'EPL et diffusée à l'ensemble du personnel.</li> <li>-Compte rendu de la réunion de rentrée montrant que ces informations sont données à tous</li> <li>-Dossier d'information remis à tout le personnel</li> </ul>
		Certaines procédures d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs pour tous publics de l'EPL fonctionnent dans tous les centres constitutifs avec un minimum d'interconnexions mais elles ne sont pas toutes formalisées.	<b>3</b>	
		Un service d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs pour tous publics de l'EPL fonctionne indépendamment dans chaque centre constitutif. Un projet de coordination générale au niveau de l'EPL et de formalisation des procédures est envisagé.	<b>2</b>	
		Un service d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs ne fonctionne que dans un ou deux centres constitutifs sans interconnexion. Un projet de coordination générale au niveau de l'EPL et de formalisation des procédures est en cours de réflexion (indicateur possible : comptes rendus de réunions sur la question)	<b>1</b>	
		Pas de service d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs pour tous publics de l'EPL. Pas de projet en cours.	<b>0</b>	
1.2	<p>Etre en mesure d'orienter toute personne accueillie vers les services de l'EPLEFPA ou, à défaut, de les informer des autres offres existantes au niveau régional et/ou national.</p>	Présence d'une documentation riche, fournie sur différents supports (brochures, bases de données informatisées, ...) présentant les formations proposées par l'EPL, par les autres établissements de la région mais aussi sur le territoire national. Présence d'une personne référent pour orienter le demandeur vers des informations adaptées à ses besoins.	<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catalogue des formations nationales de l'APECITA</li> <li>- Lieu identifié où des informations sont regroupées et accessibles à tous</li> </ul>
		Présence d'une grande variété d'informations et de documentation sur les offres de formation en interne et en externe mais uniquement en libre-service. Le service d'orientation / encadrement est prévu mais n'est pas encore mis en place.	<b>3</b>	
		Un espace d'information existe mais il ne couvre pas toutes les offres de formation en interne et externe (ex : informations centrées sur un domaine professionnel en particulier).	<b>2</b>	
		Mise à disposition d'informations éparses sans organisation précise avec un service d'orientation insuffisant.	<b>1</b>	
		Aucun service d'orientation n'est proposé par l'EPL.	<b>0</b>	

## L'EPLEFPA : 1<sup>er</sup> axe : assurer l'accueil, l'information et l'orientation des publics (suite)

1.3	Mettre en place une signalétique claire.	Les lieux sont fléchés sur l'ensemble du site et les horaires d'ouverture sont affichés. Les indications sont claires et précises.	4	-Utilisation d'une signalétique au niveau de l'EPL -Fléchage systématique et le plus large possible sur l'EPL -Panneaux avec horaires / indication du nom de l'animateur/trice CdR
		Les lieux et horaires d'ouverture sont clairement affichés mais uniquement sur les centres concernés par la labellisation.	3	
		Il existe une signalétique sur l'ensemble du site mais les informations ne sont pas précises.	2	
		Il existe une signalétique uniquement sur les centres concernés mais les informations ne sont pas précises.	1	
		Signalétique inexistante.	0	
1.4	Apporter à l'apprenant les informations nécessaires au fonctionnement du CdR et aux méthodes pédagogiques induites.	Une plaquette d'information sur le fonctionnement du CdR est disponible. Des visites et des sessions d'information sur les méthodes pédagogiques proposées sont organisées pour tous les apprenants.	4	-Plaquette/ document d'information distribuée à chaque apprenant (par exemple par le prof principal et/ou l'animateur/trice CdR) -Session d'information matérialisée sur le planning -Compte rendu du conseil de classe où figurent des informations sur le CdR et les méthodes pédagogiques
		Des informations sur le fonctionnement du CdR sont disponibles. Des sessions d'information sur les méthodes pédagogiques sont organisées mais ne sont pas encore proposées systématiquement à tous les apprenants.	3	
		Des informations sur le fonctionnement du CdR sont disponibles en partie, mais peu accessibles pour l'apprenant.	2	
		Peu d'informations sont actuellement disponibles mais une nouvelle organisation est en cours de réalisation.	1	
		Aucune information n'est actuellement disponible et aucune action n'est prévue à court terme.	0	
1.5	Proposer un rendez-vous avec un animateur CdR le cas échéant.	Le planning de rendez-vous avec l'animateur existe. Il est rempli et mis à jour.	4	-Planning de RDV accessible en cas d'absence de l'animateur/trice CdR, rempli et mis à jour
		Le planning de rendez-vous avec l'animateur existe mais n'est pas adapté ou est mal utilisé.	3	
		L'animateur est présent et disponible lors de certaines tranches horaires qui sont affichées pour répondre à des besoins individuels. La démarche n'est pas formalisée ( ex : pas de planning de rendez-vous).	2	
		L'apprenant ne peut pas prendre de rendez-vous avec l'animateur mais le projet est en cours (indicateurs présents)	1	
		L'apprenant ne peut pas prendre de rendez-vous avec l'animateur et aucune action dans ce sens n'est prévue à court terme.	0	
1.6	Identifier et rendre accessible les ressources pédagogiques à l'ensemble des usagers de l'EPLEFPA : - Ressources pour l'individualisation (documents d'autoformation), ressources documentaires, - Liste des compétences internes ou externes mobilisables selon les disciplines ou spécialités, - Equipements informatiques connectés à l'Internet, utilisables pendant les horaires du CdR.	Il existe un inventaire des ressources pour l'autoformation et des ressources documentaires indexées et facilement accessibles à tout apprenant de l'EPL. Une cartographie de compétences mobilisables en interne et en externe à l'EPL est présentée. Des équipements informatiques avec connexion Internet sont utilisables.	4	<p><b>Accessibilité des ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Inventaire des ressources disponibles, accessible à tout l'EPL</li> <li>-Document explicatif du mode d'accès à ces ressources</li> </ul> <p><b>Compétences mobilisables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Affichage de la cartographie de compétences à l'intérieur (par ex : formateurs/trices, animateur/trice CdR etc.) et à l'extérieur de l'établissement (maître de stage etc.)</li> </ul> <p><b>Equipement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Affichage d'une charte d'utilisation d'Internet sur les machines permettant connexion et contrat engageant le respect de cette charte signé par les apprenants</li> <li>-Numéro à appeler au cas de problème technique (personne de maintenance clairement identifiée)</li> <li>-Affichage d'horaires d'accessibilité + planning/livret pour réserver l'équipement connecté</li> </ul>
		Il existe un inventaire d'une partie seulement des ressources pour l'autoformation et des ressources documentaires indexées accessibles à tout apprenant de l'EPL.	3	
		Le système de diffusion des ressources pédagogiques pour l'individualisation n'est pas totalement efficient au niveau de tout l'EPL. Certaines ressources sont difficiles d'accès mais un travail est en cours pour améliorer ce point.	2	
		Le système de diffusion des ressources pédagogiques pour l'individualisation est en cours de réalisation.	1	
		Il n'existe aucune ressource indexée pour l'individualisation / autoformation. Aucune action n'est envisagée.	0	

**Le(s) centre(s) constitutif(s) : 2<sup>ème</sup> axe : proposer des parcours de formation individualisés**

	<b>Engagement</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Note</b>	<b>Exemples d'éléments probants</b>
<b>2.7</b>	Analyser la demande de l'apprenant, valider son projet professionnel ou son projet de formation.	Il existe une procédure formalisée. Un compte rendu d'entretien est réalisé selon un canevas pré-établi. Il propose une description et une analyse claires de la demande de l'apprenant ainsi qu'une validation argumentée du projet.	<b>4</b>	Compte rendu d'entretien de positionnement avant l'entrée en formation
		Il existe une procédure formalisée. Il existe un compte rendu d'entretien établi selon un canevas. Ce compte rendu développe une analyse et une argumentation peu précises.	<b>3</b>	
		Il existe une procédure formalisée. Il existe un compte rendu d'entretien établi selon un canevas mais ce compte rendu est plutôt descriptif sans véritable analyse ni argumentation.	<b>2</b>	
		La procédure est en voie de formalisation	<b>1</b>	
		Il n'existe aucune analyse et aucun compte rendu.	<b>0</b>	
<b>2.8</b>	Vérifier les pré-requis et les pré-acquis de l'apprenant au début de son parcours de formation.	Il existe une procédure de vérification formalisée et adaptée. Le rapport de positionnement et d'orientation dresse clairement un bilan des pré-requis et des pré-acquis maîtrisés par l'apprenant au démarrage de la formation	<b>4</b>	-Tests et comptes rendus/rapports de positionnement
		Il existe une procédure de vérification formalisée et adaptée. Un rapport de positionnement et d'orientation formalisé existe et peut être proposé à tous les apprenants et pour toutes les formations. Il dresse un bilan des pré-requis et des pré-acquis mais il est mal présenté et peu développé	<b>3</b>	-Outils en création
		Il n'existe pas une procédure formalisée mais Il existe des rapports de positionnement et d'orientation dans certaines matières et formations	<b>2</b>	
		Il n'existe pas de procédure formalisée ni de rapports de positionnement et d'orientation. Un projet est en cours.	<b>1</b>	
		Aucune procédure de vérification des pré-requis et des pré-acquis n'est mise en place. Aucune action n'est prévue.	<b>0</b>	
<b>2.9</b>	Nommer un référent chargé d'accompagner l'apprenant tout au long de son parcours.	Il existe un contrat engageant les parties et validant l'orientation préconisée dans le rapport de positionnement avec un référent clairement identifié. Ses heures de disponibilité, les moyens de le contacter, etc. sont spécifiés par écrit.	<b>4</b>	=Contrat pédagogique (entre l'apprenant, l'enseignant/formateur de la matière concernée et l'animateur/trice CdR) -Comptes rendus de réunions de l'équipe pédagogique attestant d'une volonté de formaliser l'accompagnement
		Il existe un contrat engageant les parties et validant l'orientation préconisée dans le rapport de positionnement avec un référent clairement identifié. Les conditions pour sa mobilisation restent floues. Ses heures de disponibilité et les moyens de le contacter etc. restent informelles	<b>3</b>	
		Aucun référent spécifique n'est identifié même si des personnes ressources sont chargées d'encadrer les apprenants selon les résultats du positionnement est d'assurer un suivi individuel. La procédure de contractualisation avec un référent et la validation de l'orientation de l'apprenant sont en cours de réalisation..	<b>2</b>	
		Aucun référent n'est identifié. L'équipe éducative dans son ensemble est chargée d'encadrer les apprenants mais sans assurer un suivi individuel Il n'existe pas de contrat validant l'orientation de l'apprenant. L'équipe a la volonté de formaliser l'accompagnement.	<b>1</b>	
		Procédures d'accompagnement, référent et contrat sont inexistantes et non prévus.	<b>0</b>	

**Le(s) centre(s) constitutif(s) : 2<sup>ème</sup> axe : proposer des parcours de formation individualisés (suite)**

<b>2.10</b>	Proposer un parcours individuel de formation et ses modalités contractualisées entre le "réfèrent" de l'apprenant et l'apprenant.	Il existe un contrat engageant l'apprenant et son réfèrent qui définit un parcours individuel de formation ainsi que les parcours et modalités d'apprentissage associés. Ce contrat permet d'adapter les activités et modalités d'apprentissage aux besoins de l'individu à tout moment de son parcours.	<b>4</b>	Plan individuel de formation  -Comptes rendus de réunions de l'équipe pédagogique attestant d'une volonté de formaliser/optimiser les plans individuels de formation
		Le contrat engageant l'apprenant et son réfèrent existe mais n'est pas suffisamment développé. Il définit un parcours individuel de formation qui propose des activités et modalités d'apprentissage diversifiées. Néanmoins, il ne permet pas d'adapter les activités et modalités d'apprentissage aux besoins de l'individu à tout moment de son parcours.	<b>3</b>	
		Il existe des plans de parcours individuels pour certaines formations qui définissent les étapes et activités ainsi qu'un début de diversification des modalités dans certaines matières mais ils sont peu précis et non contractualisés. Une procédure de formalisation est en cours de réalisation.	<b>2</b>	
		Aucune procédure formalisée d'individualisation n'existe. Un projet est en cours.	<b>1</b>	
		Aucune procédure d'individualisation n'existe et aucune action n'est prévue à court terme.	<b>0</b>	
<b>2.11</b>	Suivre le parcours de formation en contrôlant la bonne réalisation des étapes du contrat.	Il existe un livret de suivi individuel pour chaque apprenant. Les activités d'apprentissage sont tenues à jour. L'acquittement des étapes et leur validation s'effectuent pour partie avec des outils d'auto évaluation.	<b>4</b>	-Compte rendu du conseil de classe  -Fiche de contrôle rempli par le professeur principal/formateur animatrice CdR attestant de divers méthodes de contrôle des apprentissages  -Livret de suivi individuel  -Compte rendu des entretiens en cours de parcours
		Il existe un livret de suivi individuel mais il a besoin d'être développé et adapté. Les activités d'apprentissage sont tenues à jour. Mais il doit permettre de constater que l'acquittement des étapes et leur validation s'effectuent pour partie avec des outils d'auto évaluation.	<b>3</b>	
		Des procédures de formalisation du suivi sont en voie de réalisation. Des outils existent mais ne sont pas systématiquement utilisés.	<b>2</b>	
		Le suivi formalisé de l'apprenant est en projet.	<b>1</b>	
		Aucune procédure de suivi n'existe. Rien n'est prévu pour y remédier à court terme.	<b>0</b>	

**Le(s) centre(s) constitutif(s) : 3<sup>ème</sup> axe : mettre à disposition les moyens nécessaires pour répondre aux besoins d'apprentissage diversifiés.**

	<b>Engagement</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Note</b>	<b>Exemples d'éléments probants</b>
<b>3.12</b>	Adapter l'organisation de l'établissement aux besoins diversifiés des apprenants	Les emplois du temps et le planning d'occupation des salles attestent de la diversité des modalités d'apprentissage autre que le cours magistral en groupe classe (autoformation, petits groupes, visites...). Ces modalités sont pratiquées par l'ensemble de l'équipe éducative.	<b>4</b>	-Emploi de temps des personnels attestant de la diversité des modalités d'apprentissage (autoformation, petits groupes, visites ...)
		Les emplois du temps et le planning d'occupation des salles attestent de la diversité des modalités d'apprentissage autre que le cours magistral en groupe classe (autoformation, petits groupes, visites...). Ces modalités sont pratiquées par la plupart de l'équipe éducative.	<b>3</b>	-Planning d'occupation des salles  <b>Contrôle de mise en œuvre de la charte</b> -Comptes rendus de réunions CdR attestant d'un travail concret pour optimiser l'organisation et répondre aux besoins divers des apprenants
		Certaines modalités d'apprentissage ont été modifiées mais uniquement au sein d'une classe ou d'un groupe constitué (ex : soutien en CdR). Un travail est en cours pour favoriser une réponse plus adaptée à des besoins diversifiés d'apprentissage.	<b>2</b>	-Etat des lieux mis à jour
		Une nouvelle organisation des apprentissages est en projet.	<b>1</b>	-comptes rendus de réunions d'équipe projet
		Aucune adaptation n'est constatée ni prévue.	<b>0</b>	
<b>3.13</b>	Mettre à disposition les ressources humaines qualifiées (participation à des stages nationaux ou régionaux sur les usages en CdR): -Un responsable du CdR, chargé de la cohérence du dispositif et de la mise en oeuvre des éléments de contrôle de la charte. -Un ou plusieurs animateurs du CdR. -Un "réfèrent" pour chaque contrat.	Il existe une liste tenue à jour des personnels affectés à ces missions : le responsable et les animateurs CdR, les référents pour chaque contrat. Peuvent être présentées les attestations de stages ou de formations suivies par ces personnels.	<b>4</b>	<b>Ressources humaines</b> -Lettre de mission de l'animateur CdR -Lettre de mission du référent -Liste affichée et tenue à jour des personnes affectées à ces missions -Attestations de stage sur les usages d'un CdR
		Il existe une liste tenue à jour des personnels affectés au CdR sans que leurs missions et leurs rôles respectifs ne soient clairement définis. Le responsable du CdR est nommé. Peuvent être présentées les attestations de stages ou de formations suivies par ces personnels.	<b>3</b>	-Comptes rendus de réunions ou échanges écrits attestant de la rédaction des lettres de mission
		Au moins une personne est affectée au CdR sans que ses missions et son rôle ne soient clairement définis. Un travail de clarification et formalisation du rôle de cette personne est en cours. Aucune participation à des formations n'est enregistrée, mais un plan de formation des personnels est en cours de réalisation.	<b>2</b>	-Documents (comptes rendus de réunions, notes internes, échanges écrits...) attestant de la volonté d'établir un plan de formation pour le personnel.
		Seuls des récits d'expériences sont présentés mais une volonté de formalisation existe.	<b>1</b>	
		Ni personnel CdR, ni projet de mise en œuvre de moyens pour répondre aux besoins d'apprentissage diversifiés de l'EPL ne sont identifiés.	<b>0</b>	

**Le(s) centre(s) constitutif(s) : 4ième axe : offrir un terrain favorable à l'expérimentation et au développement d'action, favorisant la diversité des pratiques pédagogiques et un espace ouvert de formation.**

	<b>Engagement</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Note</b>	<b>Exemples d'éléments probants</b>
<b>4.14</b>	Mettre en place une commission CdR*. Dans une logique d'amélioration permanente, elle analysera les résultats et les remarques de l'équipe pédagogique et des apprenants au moins une fois par trimestre et proposera des évolutions si nécessaire.	Les comptes rendus de la commission (présidée par le directeur de l'EPL et composée de l'équipe de direction de l'EPL, le responsable et les animateurs du CdR, le documentaliste, des représentants de la communauté éducative, des apprenants, ...) attestent d'une fréquence de réunion d'au moins 1 fois par trimestre et d'une diffusion à l'ensemble des personnels de l'établissement. Ils font état des écarts entre les objectifs prévus et ceux atteints.	<b>4</b>	Comptes rendus de réunion de la commission (au moins 1 réunion par trimestre) qui démontrent ce travail sur les écarts -Diffusion à travers note interne à tout le personnel -Affichage public du compte rendu dans un endroit accessible par tout le monde y compris les apprenants  -Questionnaires / enquêtes de satisfaction remplis par les usagers du CdR et analysés lors de la commission
		Une commission représentative est mise en place (présidée par le directeur de l'EPL et composée de l'équipe de direction de l'EPL, le responsable et les animateurs du CdR, le documentaliste, des représentants de la communauté éducative, des apprenants, ...) attestent d'une fréquence de réunion d'au moins 1 fois par trimestre et d'une diffusion à l'ensemble des personnels de l'établissement. Ses objectifs sont définis mais les écarts entre objectifs prévus et objectifs atteints ne sont pas toujours analysés.	<b>3</b>	
		Une commission est mise en place mais n'est pas représentative. Ses objectifs sont flous et les écarts entre objectifs prévus et objectifs atteints ne sont pas analysés. Une amélioration est prévue.	<b>2</b>	
		Le sujet est traité mais sans la création d'une réelle commission représentative	<b>1</b>	
		Absence de commission et de suivi.	<b>0</b>	
<b>4.15</b>	Capitaliser les initiatives pédagogiques. Les nouveaux projets, les réussites et les dysfonctionnements feront l'objet d'une réflexion d'équipe pour la recherche de solutions. Le résultat de ces recherches sera formalisé et mis à disposition des équipes en interne et accessible par le réseau national CdR.	Les rapports et comptes rendus de réunions de régulation sont diffusés en interne. Des fiches d'initiatives pédagogiques sont remplies et validées par la commission CdR et mutualisées via le site CdR.	<b>4</b>	-Comptes rendus de réunions de régulation diffusés en interne -Fiches d'initiatives pédagogiques remplies et validées par la commission CdR  - Envoi de ces fiches d'initiatives pédagogiques à l'animation nationale et diffusion à travers le site <a href="http://www.cdr.chlorofil.fr">www.cdr.chlorofil.fr</a>
		Les rapports et les comptes rendus de réunions de régulation ne sont pas systématiquement diffusés en interne. Quelques fiches d'initiatives pédagogiques sont en cours de validation par la commission CdR.	<b>3</b>	
		Un début de capitalisation et d'analyse des pratiques est constaté. Des comptes rendus de réunion existent mais ne sont pas diffusés. Des fiches d'initiatives pédagogiques sont en cours de réalisation.	<b>2</b>	
		Seuls des récits non formalisés d'expériences sont présentés. Il y a une volonté de capitalisation.	<b>1</b>	
		Aucune régulation n'est prévue. Aucune initiative pédagogique n'est prise.	<b>0</b>	

\* La commission CdR sera mise en place et présidée par le directeur de l'EPLEFPA et composée des membres suivants :

- équipe de direction de l'EPLEFPA,
- responsable et animateur du CdR,
- documentaliste,
- représentants de la communauté éducative,
- apprenant (s),

Cette commission se réunira au moins trois fois dans l'année scolaire pour :

- définir l'organisation du CdR,
- proposer le budget,
- assurer le suivi et prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs annuels au regard d'un tableau de bord,
- évaluer le fonctionnement du CdR
- valider le rapport annuel rédigé par le responsable CdR.

Les comptes rendus de réunions de la commission seront diffusés à l'ensemble des personnels de l'établissement.

### Annexe 3

## Dossier de demande de labellisation en vue de l'obtention du label CdR espace ouvert de formation

### Élément n°1 du dossier – Fiche ETABLISSEMENT

#### Fiche ETABLISSEMENT

##### Identification de l'établissement :

Nom de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole candidat :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de télécopie :

Adresse mél :

Nom (et adresse mél) du responsable de l'établissement :

Nom – prénom – fonction – téléphone et adresse mél du Chef de projet labellisation:

##### Périmètre de labellisation :

*Indiquer les centres constitutifs concernés par la labellisation*

LYCEE   
CFPPA   
CFA

L'exploitation est-elle associée à la demande ?

OUI  NON

## Annexe 3 (suite)

### Elément n°2 du dossier - GRILLE D'AUTO-EVALUATION

L'EPLEFPA : 1 <sup>ER</sup> AXE : ASSURER L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PUBLICS		
<b>Engagement 1.1 :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coordonner et formaliser l'accueil des publics dans tout l'EPLEFPA.</b></li> <li>• <b>Orienter les publics vers les centres constitutifs.</b></li> <li>• <b>Informers les acteurs de l'EPLEFPA des activités des différents centres.</b></li> </ul>		
Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.
4	Mise en place de procédures formalisées d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs pour tous les publics de l'EPL (ex : présence de registre d'accueil, suivi du traitement des demandes, ...). La mise en relation entre les centres constitutifs est effective, voire centralisée.	
3	Certaines procédures d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs pour tous publics de l'EPL fonctionnent dans tous les centres constitutifs avec un minimum d'interconnexions mais elles ne sont pas toutes formalisées.	
2	Un service d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs pour tous publics de l'EPL fonctionne indépendamment dans chaque centre constitutif. Un projet de coordination générale au niveau de l'EPL et de formalisation des procédures est envisagé.	
1	Un service d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs ne fonctionne que dans un ou deux centres constitutifs sans interconnexion. Un projet de coordination générale au niveau de l'EPL et de formalisation des procédures est en cours de réflexion (indicateur possible : comptes rendus de réunions sur la question)	
0	Pas de service d'accueil, d'information et d'orientation vers les centres constitutifs pour tous publics de l'EPL. Pas de projet en cours.	
		<b>Note attribuée en auto-évaluation</b> <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>

**Engagement 1.2 :**

- **Etre en mesure d'orienter toute personne accueillie vers les services de l'EPLEFPA ou, à défaut, de les informer des autres offres existantes au niveau régional et/ou national.**

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.	
4	Présence d'une documentation riche, fournie sur différents supports (brochures, bases de données informatisées, ...) présentant les formations proposées par l'EPL, par les autres établissements de la région mais aussi sur le territoire national. Présence d'une personne référent pour orienter le demandeur vers des informations adaptées à ses besoins.		
3	Présence d'une grande variété d'informations et de documentations sur les offres de formation en interne et en externe mais uniquement en libre-service. Le service d'orientation / encadrement est prévu mais n'est pas encore mis en place.		
2	Un espace d'information existe mais il ne couvre pas toutes les offres de formation en interne et externe (ex : informations centrées sur un domaine professionnel en particulier).		
1	Mise à disposition d'informations éparses sans organisation précise avec un service d'orientation insuffisant.		
0	Aucun service d'orientation n'est proposé par l'EPL.		
<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>			<input type="text"/>

**Engagement 1.3 :**  

- **Mettre en place une signalétique claire.**

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.
4	Les lieux sont fléchés sur l'ensemble du site et les horaires d'ouverture sont affichés. Les indications sont claires et précises.	
3	Les lieux et horaires d'ouverture sont clairement affichés mais uniquement sur les centres concernés par la labellisation.	
2	Il existe une signalétique sur l'ensemble du site mais les informations ne sont pas précises.	
1	Il existe une signalétique uniquement sur les centres concernés mais les informations ne sont pas précises.	
0	Signalétique inexistante.	
		<b>Note attribuée en auto-évaluation</b> <input type="text"/>

**Engagement 1.4 :**  

- **Apporter à l'apprenant les informations nécessaires au fonctionnement du CdR et aux méthodes pédagogiques induites**

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.
4	Une plaquette d'information sur le fonctionnement du CdR est disponible. Des visites et des sessions d'information sur les méthodes pédagogiques proposées sont organisées pour tous les apprenants.	
3	Des informations sur le fonctionnement du CdR sont disponibles. Des sessions d'information sur les méthodes pédagogiques sont organisées mais ne sont pas encore proposées systématiquement à tous les apprenants.	
2	Des informations sur le fonctionnement du CdR sont disponibles en partie mais peu accessibles pour l'apprenant.	
1	Peu d'informations sont actuellement disponibles mais une nouvelle organisation est en cours de réalisation.	
0	Aucune information n'est actuellement disponible et aucune action n'est prévue à court terme.	
		<b>Note attribuée en auto-évaluation</b> <input type="text"/>

Engagement 1.5 :		
• Proposer un rendez-vous avec un animateur CdR le cas échéant.		
Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.
4	Le planning de rendez-vous avec l'animateur existe. Il est rempli et mis à jour.	
3	Le planning de rendez-vous avec l'animateur existe mais n'est pas adapté ou est mal utilisé.	
2	L'animateur est présent et disponible lors de certaines tranches horaires qui sont affichées pour répondre à des besoins individuels. La démarche n'est pas formalisée ( ex : pas de planning de rendez-vous).	
1	L'apprenant ne peut pas prendre de rendez-vous avec l'animateur mais le projet est en cours (indicateurs présents)	
0	L'apprenant ne peut pas prendre de rendez-vous avec l'animateur et aucune action dans ce sens n'est prévue à court terme.	
		<b>Note attribuée en auto-évaluation</b> <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>

**Engagement 1.6 :**

- **Identifier et rendre accessible les ressources pédagogiques à l'ensemble des usagers de l'EPLEFPA :**
  - **Ressources pour l'individualisation (documents d'autoformation), ressources documentaires,**
  - **Liste des compétences internes ou externes mobilisables selon les disciplines ou spécialités,**
  - **Equipements informatiques connectés à l'Internet, utilisables pendant les horaires du CdR.**

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.	
4	Il existe un inventaire des ressources pour l'autoformation et des ressources documentaires indexées et facilement accessibles à tout apprenant de l'EPL. Une cartographie de compétences mobilisables en interne et en externe à l'EPL est présentée. Des équipements informatiques avec connexion Internet sont utilisables.		
3	Il existe un inventaire d'une partie seulement des ressources pour l'autoformation et des ressources documentaires indexées accessibles à tout apprenant de l'EPL.		
2	Le système de diffusion des ressources pédagogiques pour l'individualisation n'est pas totalement efficient au niveau de tout l'EPL. Certaines ressources sont difficiles d'accès mais un travail est en cours pour améliorer ce point.		
1	Le système de diffusion des ressources pédagogiques pour l'individualisation n'est pas totalement efficient au niveau de tout l'EPL. Certaines ressources sont difficiles d'accès mais un travail est en cours pour améliorer ce point.		
0	Il n'existe aucune ressource indexée pour l'individualisation / autoformation. Aucune action n'est envisagée.		
		<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>	<input type="text"/>
		<b>Total Axe 1</b>	<input type="text"/>

**LE(S) CENTRE(S) CONSTITUTIF(S) : 2<sup>IE</sup>ME AXE : PROPOSER DES PARCOURS DE FORMATION INDIVIDUALISES**

<b>Engagement 2.7 :</b>				
• Analyser la demande de l'apprenant, valider son projet professionnel ou son projet de formation.				
Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.		
		LEGTA	CFA	CFPPA
4	Il existe une procédure formalisée. Un compte rendu d'entretien est réalisé selon un canevas pré-établi. Il propose une description et une analyse claires de la demande de l'apprenant ainsi qu'une validation argumentée du projet.			
3	Il existe une procédure formalisée. Il existe un compte rendu d'entretien établi selon un canevas. Ce compte rendu développe une analyse et une argumentation peu précises.			
2	Il existe une procédure formalisée. Il existe un compte rendu d'entretien établi selon un canevas mais ce compte rendu est plutôt descriptif sans véritable analyse ni argumentation.			
1	La procédure est en voie de formalisation.			
0	Il n'existe aucune analyse et aucun compte rendu.			
	<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>			

**Engagement 2.8 :**

- **Vérifier les pré-requis et les pré-acquis de l'apprenant au début de son parcours de formation.**

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.		
		LEGTA	CFA	CFPPA
4	Il existe une procédure de vérification formalisée et adaptée. Le rapport de positionnement et d'orientation dresse clairement un bilan des pré-requis et des pré-acquis maîtrisés par l'apprenant au démarrage de la formation			
3	Il existe une procédure de vérification formalisée et adaptée. Un rapport de positionnement et d'orientation formalisé existe et peut être proposé à tous les apprenants et pour toutes les formations. Il dresse un bilan des pré-requis et des pré-acquis mais il est mal présenté et peu développé.			
2	Il n'existe pas une procédure formalisée mais Il existe des rapports de positionnement et d'orientation dans certaines matières et formations			
1	Il n'existe pas de procédure formalisée ni de rapports de positionnement et d'orientation. Un projet est en cours.			
0	Aucune procédure de vérification des pré-requis et des pré-acquis n'est mise en place. Aucune action n'est prévue.			
	<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>			

**Engagement 2.9 :**

- Nommer un référent chargé d'accompagner l'apprenant tout au long de son parcours.**

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.		
		LEGTA	CFA	CFPPA
4	Il existe un contrat engageant les parties et validant l'orientation préconisée dans le rapport de positionnement avec un référent clairement identifié. Ses heures de disponibilité, les moyens de le contacter, etc. sont spécifiés par écrit.			
3	Il existe un contrat engageant les parties et validant l'orientation préconisée dans le rapport de positionnement avec un référent clairement identifié. Les conditions pour sa mobilisation restent floues. Ses heures de disponibilité et les moyens de le contacter etc. restent informelles			
2	Aucun référent spécifique n'est identifié même si des personnes ressources sont chargées d'encadrer les apprenants selon les résultats du positionnement est d'assurer un suivi individuel. La procédure de contractualisation avec un référent et la validation de l'orientation de l'apprenant sont en cours de réalisation.			
1	Aucun référent n'est identifié. L'équipe éducative dans son ensemble est chargée d'encadrer les apprenants mais sans assurer un suivi individuel Il n'existe pas de contrat validant l'orientation de l'apprenant. L'équipe a la volonté de formaliser l'accompagnement.			
0	Procédures d'accompagnement, référent et contrat sont inexistantes et non prévus.			
<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>				

### Engagement 2.10 :

- Proposer un parcours individuel de formation et ses modalités contractualisées entre le "réfèrent" de l'apprenant et l'apprenant

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.		
		LEGTA	CFA	CFPPA
4	Il existe un contrat engageant l'apprenant et son référent qui définit un parcours individuel de formation ainsi que les parcours et modalités d'apprentissage associés. Ce contrat permet d'adapter les activités et modalités d'apprentissage aux besoins de l'individu à tout moment de son parcours.			
3	Le contrat engageant l'apprenant et son référent existe mais n'est pas suffisamment développé. Il définit un parcours individuel de formation qui propose des activités et modalités d'apprentissage diversifiées. Néanmoins, il ne permet pas d'adapter les activités et modalités d'apprentissage aux besoins de l'individu à tout moment de son parcours.			
2	Il existe des plans de parcours individuels pour certaines formations qui définissent les étapes et activités ainsi qu'un début de diversification des modalités dans certaines matières mais ils sont peu précis et non contractualisés. Une procédure de formalisation est en cours de réalisation.			
1	Aucune procédure formalisée d'individualisation n'existe. Un projet est en cours.			
0	Aucune procédure d'individualisation n'existe et aucune action n'est prévue à court terme.			
	<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>			

<b>Engagement 2.11 :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Suivre le parcours de formation en contrôlant la bonne réalisation des étapes du contrat.</b></li> </ul>				
<b>Note</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.</b>		
		<b>LEGTA</b>	<b>CFA</b>	<b>CFPPA</b>
4	Il existe un livret de suivi individuel pour chaque apprenant. Les activités d'apprentissage sont tenues à jour. L'acquittement des étapes et leur validation s'effectuent pour partie avec des outils d'auto évaluation.			
3	Il existe un livret de suivi individuel mais il a besoin d'être développé et adapté. Les activités d'apprentissage sont tenues à jour. Mais il doit permettre de constater que l'acquittement des étapes et leur validation s'effectuent pour partie avec des outils d'auto évaluation.			
2	Des procédures de formalisation du suivi sont en voie de réalisation. Des outils existent mais ne sont pas systématiquement utilisés.			
1	Le suivi formalisé de l'apprenant est en projet.			
0	Aucune procédure de suivi n'existe. Rien n'est prévu pour y remédier à court terme.			
	<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>			
	<b>Total axe 2</b>			

**LE(S) CENTRE(S) CONSTITUTIF(S) : 3<sup>IE</sup>ME AXE : METTRE A DISPOSITION LES MOYENS NECESSAIRES POUR REpondre AUX BESOINS D'APPRENTISSAGE DIVERSIFIES.**

**Engagement 3.12 :**

- **Adapter l'organisation de l'établissement aux besoins diversifiés des apprenants**

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.		
		LEGTA	CFA	CFPPA
4	Les emplois du temps et le planning d'occupation des salles attestent de la diversité des modalités d'apprentissage autre que le cours magistral en groupe classe (autoformation, petits groupes, visites...). Ces modalités sont pratiquées par l'ensemble de l'équipe éducative.			
3	Les emplois du temps et le planning d'occupation des salles attestent de la diversité des modalités d'apprentissage autre que le cours magistral en groupe classe (autoformation, petits groupes, visites...). Ces modalités sont pratiquées par la plupart de l'équipe éducative.			
2	Certaines modalités d'apprentissage ont été modifiées mais uniquement au sein d'une classe ou d'un groupe constitué (ex : soutien en CdR). Un travail est en cours pour favoriser une réponse plus adaptée à des besoins diversifiés d'apprentissage.			
1	Une nouvelle organisation des apprentissages est en projet.			
0	Aucune adaptation n'est constatée ni prévue.			
<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>				

### Engagement 3.13 :

- **Mettre à disposition les ressources humaines qualifiées (participation à des stages nationaux ou régionaux sur les usages en CdR):**
  - Un responsable du CdR, chargé de la cohérence du dispositif et de la mise en oeuvre des éléments de contrôle de la charte.
  - Un ou plusieurs animateurs du CdR.
  - Un "référent" pour chaque contrat.

Note	Critères d'évaluation	Liste d'indicateurs joints ou à présenter sur place lors de l'audit.		
		LEGTA	CFA	CFPPA
4	Il existe une liste tenue à jour des personnels affectés à ces missions : le responsable et les animateurs CdR, les référents pour chaque contrat. Peuvent être présentées les attestations de stages ou de formations suivies par ces personnels.			
3	Il existe une liste tenue à jour des personnels affectés au CdR sans que leurs missions et leurs rôles respectifs ne soient clairement définis. Le responsable du CdR est nommé. Peuvent être présentées les attestations de stages ou de formations suivies par ces personnels.			
2	Au moins une personne est affectée au CdR sans que ses missions et son rôle ne soient clairement définis. Un travail de clarification et formalisation du rôle de cette personne est en cours. Aucune participation à des formations n'est enregistrée, mais un plan de formation des personnels est en cours de réalisation.			
1	Seuls des récits d'expériences sont présentés mais une volonté de formalisation existe.			
0	Ni personnel CdR, ni projet de mise en œuvre de moyens pour répondre aux besoins d'apprentissage diversifiés de l'EPL ne sont identifiés.			
	<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>			
	<b>Total axe 3</b>			

**LE(S) CENTRE(S) CONSTITUTIF(S) : 4<sup>IEME</sup> AXE : OFFRIR UN TERRAIN FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTION, FAVORISANT LA DIVERSITE DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET UN ESPACE OUVERT DE FORMATION.**

**Engagement 4.14 :**

- **Mettre en place une commission CdR. Dans une logique d'amélioration permanente, elle analysera les résultats et les remarques de l'équipe pédagogique et des apprenants au moins une fois par trimestre et proposera des évolutions si nécessaire.**

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.		
		LEGTA	CFA	CFPPA
4	Les comptes rendus de la commission (présidée par le directeur de l'EPL et composée de l'équipe de direction de l'EPL, le responsable et les animateurs du CdR, le documentaliste, des représentants de la communauté éducative, des apprenants, ...) attestent d'une fréquence de réunion d'au moins 1 fois par trimestre et d'une diffusion à l'ensemble des personnels de l'établissement. Ils font état des écarts entre les objectifs prévus et ceux atteints.			
3	Une commission représentative est mise en place (présidée par le directeur de l'EPL et composée de l'équipe de direction de l'EPL, le responsable et les animateurs du CdR, le documentaliste, des représentants de la communauté éducative, des apprenants, ...) attestent d'une fréquence de réunion d'au moins 1 fois par trimestre et d'une diffusion à l'ensemble des personnels de l'établissement. Ses objectifs sont définis mais les écarts entre objectifs prévus et objectifs atteints ne sont pas toujours analysés.			
2	Une commission est mise en place mais n'est pas représentative. Ses objectifs sont flous et les écarts entre objectifs prévus et objectifs atteints ne sont pas analysés. Une amélioration est prévue.			
1	Le sujet est traité mais sans la création d'une réelle commission représentative			
0	Absence de commission et de suivi.			
	<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>			

**Engagement 4.15:**

- **Capitaliser les initiatives pédagogiques. Les nouveaux projets, les réussites et les dysfonctionnements feront l'objet d'une réflexion d'équipe pour la recherche de solutions. Le résultat de ces recherches sera formalisé et mis à disposition des équipes en interne et accessible par le réseau national CdR.**

Note	Critères d'évaluation	Liste d'éléments probants joints ou à présenter sur place lors de l'audit.		
		LEGTA	CFA	CFPPA
4	Les rapports et comptes rendus de réunions de régulation sont diffusés en interne. Des fiches d'initiatives pédagogiques sont remplies et validées par la commission CdR et mutualisées via le site CdR.			
3	Les rapports et les comptes rendus de réunions de régulation ne sont pas systématiquement diffusés en interne. Quelques fiches d'initiatives pédagogiques sont en cours de validation par la commission CdR.			
2	Un début de capitalisation et d'analyse des pratiques est constaté. Des comptes rendus de réunion existent mais ne sont pas diffusés. Des fiches d'initiatives pédagogiques sont en cours de réalisation.			
1	Seuls des récits non formalisés d'expériences sont présentés. Il y a une volonté de capitalisation.			
0	Aucune régulation n'est prévue. Aucune initiative pédagogique n'est prise.			
	<b>Note attribuée en auto-évaluation</b>			
	<b>Total axe 4</b>			
<b>Total des 4 axes</b>				

### Annexe 3 (suite)

#### Elément n°3 du dossier Compte rendu de la Commission régionale de labellisation

Région concernée :

Date de la réunion :

Participants :

Nom et Prénom	Structure	Fonction	Emargement

Avis motivé sur le dossier présenté :



### Annexe 3 (suite)



### Elément n°4 du dossier FICHE D'INITIATIVES PEDAGOGIQUES

(Important : Remplir une fiche par initiative pédagogique)

Nom et coordonnées de l'établissement :

Nom et coordonnées du Chef de projet labellisation :

**INTITULE DE L'INITIATIVE :**

Centres constitutifs et acteurs concernés par l'initiative	Objectifs de l'action (indiquer l'axe concerné du cahier des charges) description de l'action, buts...	Réussites	Difficultés	Solutions envisagées (description, délais, personnes concernées....)